



République Française

Département de Loire-Atlantique

Commune de Vigneux-de-Bretagne

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Séance du conseil municipal du 26 janvier 2021 - 19 h 00

Document préparatoire annexé à la délibération du conseil municipal en date du 26 janvier 2021.

A Vigneux-de-Bretagne, le 26 janvier 2021.

Vincent Plassard
Maire

INTRODUCTION

Instauré par la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue un moment essentiel de la vie de la collectivité. La loi NOTRe (portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est venu préciser le déroulement du débat d'orientation budgétaire et **exige désormais qu'une délibération spécifique prenne acte du débat.**

C'est en effet l'occasion pour les membres du conseil municipal de débattre des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget, tant en fonctionnement qu'en investissement, d'exprimer les projets de la municipalité, d'ajuster ces projets avec les moyens susceptibles d'être dégagés.

Au-delà du budget annuel proprement dit, c'est donc aussi un outil de pilotage qui regarde plus loin que la seule annualité budgétaire, qui oriente l'action pour plus loin.

Le présent document a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion sur les ressources et les emplois du budget de la commune pour l'année 2021.

Il y a lieu d'indiquer en outre que **nous voterons le budget 2021** (budget principal dit « budget commune » et budget annexe Miron) **en Mars prochain**. Il sera proposé, pour le budget communal et budget annexe Miron, d'adopter la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 lors de cette même séance, ceci permettant l'intégration de ces résultats et des reports au budget primitif 2021.

Le compte de gestion et le compte administratif 2020 seront soumis au vote ultérieurement.

1^{ère} PARTIE - ÉLÉMENTS RETROSPECTIFS

1. LE CONTEXTE FINANCIER NATIONAL

Le projet de loi de finances pour 2021 est largement consacré à la relance de l'économie. Il déploie le **plan « France relance » de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020**, pour répondre à la rétrocession provoquée par l'épidémie de Covid-19. Il acte la baisse des impôts dits « de production » pour les entreprises. Il contient également plus de 20 milliards d'euros de mesures d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs ...) et les ménages.

Ces prévisions ont été revues par le gouvernement au cours de la discussion budgétaire, en raison de la deuxième vague d'épidémie de Covid-19 et du deuxième confinement. Sous l'effet de ces mesures et de l'impact de la crise sur les recettes publiques, le déficit public atteindrait 10,2 % du PIB en 2020, après 2,1 % en 2019 (3 % avec l'effet de la bascule du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi). Il s'établirait à 6,7 % du PIB en 2021. La dette publique augmenterait de près de 20 points en 2020 pour atteindre 117,5 % du PIB, avant de refluer à 116,2 % en 2021. Le plan de relance soutiendra la croissance à hauteur de 1,5 point de PIB en 2021. Celle-ci atteindrait ainsi + 8 % en 2021, après une baisse d'activité estimés à 10 % en 2020.

Taxe d'habitation

Enfin, la baisse des impôts des ménages se poursuit : en 2021, les 20% des ménages les plus aisés verront leur Taxe d'Habitation diminuer d'un tiers. En 2023, la taxe d'habitation sera supprimée pour tous les ménages.

La Taxe d'Habitation restera due sur les résidences secondaires et pour les logements vacants. Elle sera renommée THRS pour Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Cette suppression progressive s'accompagne d'une réforme du financement des Collectivités Territoriales. La part de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), actuellement perçue par les Départements, sera transférée aux Communes pour compenser les pertes de recettes sur la Taxe d'Habitation. Dans le cas où le produit de la taxe foncière ne suffit pas à compenser la disparition de la taxe d'habitation, l'Etat, via les frais de gestion qu'il perçoit au titre de la taxe foncière abonde les recettes de la commune.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement des communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

Le montant global de la DGF a augmenté entre 2019 et 2020 de + 5,8 %, la DGF étant stable, chaque commune devrait percevoir en 2021 un montant de dotation équivalent à celui de 2020.

Dépenses de fonctionnement

Les collectivités locales ont prouvé, notamment en 2018, leur capacité à limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement. Mais les objectifs que la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a fixés aux plus grandes collectivités territoriales et intercommunalités seront "difficiles" à atteindre, estiment celles qui sont concernées. Pour les communes non concernées comme Vigneux-de-Bretagne, la contractualisation pourrait l'être à terme sans pour autant en connaître les conditions exactes.

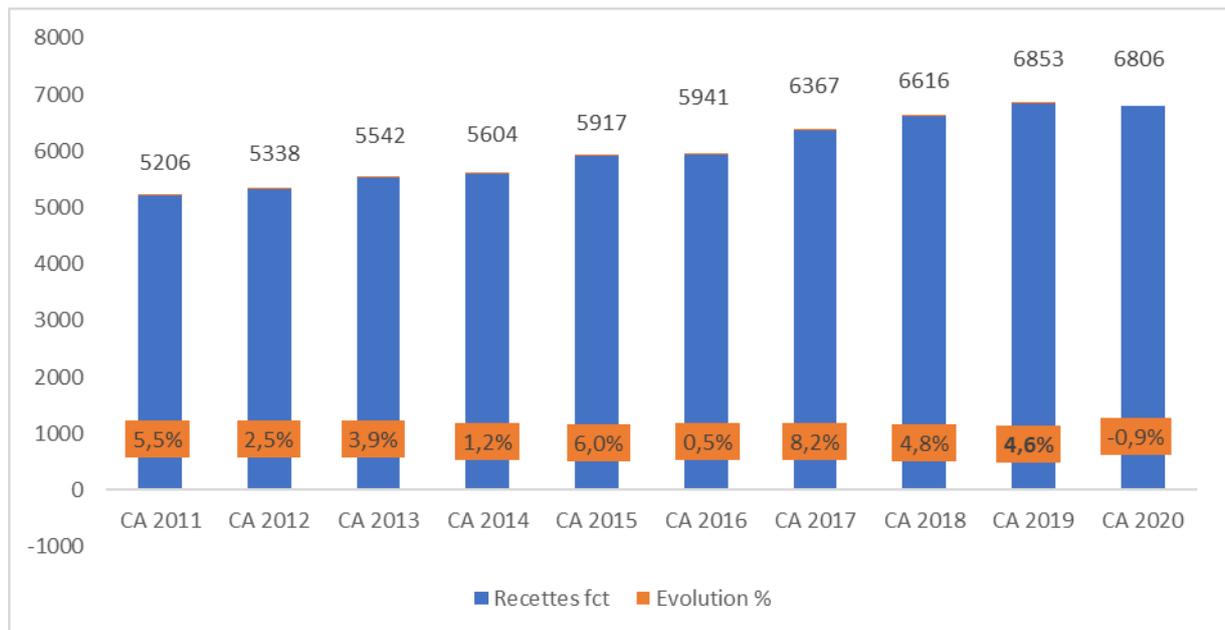
2. LE CONTEXTE LOCAL : RÉSULTATS PROVISOIRES 2020

Les résultats présentés dans cette note sont des estimations. La journée complémentaire n'est pas terminée. Une première estimation du résultat de clôture peut néanmoins être donnée. Elle permet de disposer d'une projection d'excédent de fonctionnement reporté sur 2021 qui intervient dans la construction du budget primitif. Par ailleurs, la présentation détaillée des résultats 2020 sera faite lors de l'approbation du compte administratif.

En fonctionnement

Section de fonctionnement		CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020 PROVISOIRE (au 18/01/2021)	Taux réalis.
Chap.	Dépenses A	5 067 232	6 571 950	5 660 582	
011	Charges à caractère général	1 454 586	1 498 466	1 252 300	83,57%
012	Charges de personnel	2 806 036	2 888 900	2 761 424	95,59%
14	Atténuation de produits	2 347	5 000	247	4,94%
65	Autres charges gestion courante	505 514	494 548	443 702	89,72%
66	Charges financières	58 963	46 800	46 550	99,47%
67	Charges exceptionnelles	1 256	35 306	32 305	91,50%
022	Dépenses imprévues		18 340		
023	<i>Virement section d'investissement</i>		460 000		
042	<i>Opérations ordre entre sections</i>	238 530	228 700	228 164	
002	Résultat reporté		895 890	895 890	
	<i>Autofinancement brut</i>		<i>688 700</i>		
	Recettes B	8 260 715	6 571 950	6 840 412	
70	Produits des services	494 749	529 800	352 822	66,59%
73	Impôts et taxes	4 287 081	4 035 400	4 333 413	107,38%
74	Dotations et participations	1 938 614	1 938 800	2 048 555	105,66%
75	Autres produits gestion courante	61 455	34 900	31 461	90,15%
013	Atténuation de charges	53 160	27 000	40 355	149,46%
76	Produits financiers	29	50	2	4%
77	Produits exceptionnels et cessions	43 844	6 000	33 804	563,40%
042	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	18 318			
002	Résultat reporté	1 363 465			
	Solde fonctionnement=B-A	3 193 483	0,00	1 179 830	

Evolution des recettes de fonctionnement En volume et pourcentage provisoire



En investissement

Section d'investissement		CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020 PROVISOIRE	RAR	Taux réalis.
Chap.	Dépenses A	3 173 383	9 640 809	5 329 452	1 393 993	
16	Remboursement emprunts	426 484	419 400	419 131		99,94%
16449	Emprunt BFT		256 760			
27	Autres participations et immo financières		744 836	515 623	121 705	85,56%
020	Dépenses imprévues		19 992			
20	Immo. Incorporelles (frais études et log.)	51 586	391 368	28 817	95 178	31,68%
204	Subventions d'équipement	1 635	49 450	7 577	10 194	35,94%
21	Immo. Corporelles (matériels et terrains)	504 485	2 196 457	806 129	166 738	44,29%
23	Travaux	1 239 207	4 995 739	3 094 631	1 000 178	81,97%
26	Participations et créances	300				
040	Opération ordre transfert entre sections	18 318				
041	Opérations patrimoniales	133 723	128 900	19 637		
45	Compta distincte rattach.					
001	Déficit reporté	797 645	437 907	437 907		
	Dépenses d'équipement	1 796 913	7 633 014	3 937 154	1 272 288	68,25%
	Recettes B	2 750 007	9 640 809	3 981 998	1 083 064	
10	Dotations, Fonds divers	429 019	450 000	459 276		102,06%
13	Subventions	263 231	1 098 089	39 869	1 083 064	102,26%
16	Emprunts		3 844 155	21 600		0,56%
16449	Emprunt BFT					
204	Subventions d'équipement					
21	Immo corporelles					
27	Dépôts et cautionnements		160 000			
10222	FCTVA					
10226	Taxe d'aménagement					
1068	Affectation résultat	1 685 504	3 198 920	3 213 452		100,45%
024	Produit cessions		72 045			
021	Virement de la section de fonctionnement		460 000			
040	Opérations ordre entre sections	238 530	228 700	228 164		
041	Opérations patrimoniales	133 723	128 900	19 637		
001	Excédent reporté					
	Solde investissement=B-A	- 423 376	0,00	- 1 347 454	- 310 929	

Les résultats

Au 18 janvier 2021, sur la base des estimations présentées ci-dessus, le résultat de l'exercice 2020 du budget principal s'estime ainsi :

- Résultat de fonctionnement : + 2 075 720 € (A)
- Résultat antérieurs reportés : - 895 890 € (B)
- Résultat à affecter : + 1 179 830 € (C = A + B)

- Solde d'exécution d'investissement : - 1 347 454 € (D)
- Solde des RAR d'investissement : - 310 929 € (E)

- Besoin de financement : - 1 658 383 € (affecté 1068) (F = D + E)
- Report en fonctionnement : - 478 553 € (D002) (G = C - F)

Cela représente un montant de CAF brute estimée de 2,3 millions d'euros (recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement). Le remboursement de capital s'élève à 419 131 € (chapitre 16). Ce qui donne une CAF nette de 1,8 million d'euros. Ces montants de CAF n'incluent pas le report en fonctionnement de l'année passée (- 895 890 €).

La situation se rétablit par rapport à 2020 concernant les aspects déficitaires (-977 757 € en 2019) sur la base du DOB 2020.

Poursuite des investissements pour 2021 avec une vigilance sur le déficit 2020 pour arriver en objectif positif sur 2022 en autofinancement.

2^{ème} PARTIE – LES ORIENTATIONS POUR 2021

1. LES PROJETS D'INVESTISSEMENT :

Les projets déjà lancés qui impactent 2021 (RAR partiel) :

- Rénovation et extension des ateliers municipaux (phase 3) : 20 000 €
- Nouvel équipement périscolaire/restaurant scolaire de La Paquelais (travaux) : 156 000 €
- Portage foncier « pré du Ruaudais » : 121 700 €
- Etang Choizeau : 453 100 €
- Aménagement ilot Mairie et val de Gesvres : 110 000 €
- Aménagement « route de Bonhnaud » : 100 000 €

Quelques investissements prévus pour 2021 :

- Etude de MO pour la Halle du Miron sur le Budget de la Commune : 20 000 €
- Aménagement la Pinelière : 150 000 €
- Etude réaménagement cuisine Charles Perrault : 20 000 €
- Acquisition terrains (complexe sportif) : 261 000 €
- Etude Bibliothèque la Paquelais : 10 000 €
- Travaux patrimoine : 296 000 €
- Travaux voirie/réseau/espaces verts : 484 000 €
- Travaux transition écologique : 252 000 €
- Service Urbanisme : 675 000 €

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : « MAINTENIR L'EVOLUTION DES DEPENSES A CARACTERE GENERAL »

Pour disposer d'une capacité de financement propre suffisante, il est **nécessaire de poursuivre les efforts en matière de dépenses de fonctionnement**, malgré la crise sanitaire qui a impacté les dépenses et les recettes.

L'objectif est de **maintenir le niveau de service actuel**.

Les **dépenses de personnel** évoluent à + 3,5 % en 2021 par rapport à 2020.

Les subventions aux associations

L'enveloppe globale dédiée aux subventions aux associations restera la même qu'en 2020.

En matière de recettes

En 2019, le montant des recettes concernant la Dotation Globale de Fonctionnement est de 1 533 869 €. En 2020, le montant des recettes concernant la Dotation Globale de Fonctionnement est de 1 623 824 €, soit une augmentation de la DGF de **5,8 %** entre 2019 et 2020.

En 2021, la DGF devrait être maintenue au niveau de 2020.

Concernant la fiscalité, la commune ne percevra plus la taxe d'habitation des résidences principales. Celle-ci est compensée par la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Le taux de la taxe sur le foncier bâti est augmenté du taux départemental de 15%. La municipalité a décidé en 2021 de ne pas augmenter les taux de taxe sur le foncier bâti et non bâti.

- taux de taxe sur le foncier bâti : 50,20 %.
- taux de taxe sur le foncier non bâti : 50,94 %

$$\begin{array}{rccccccc} \text{Taux communal 2020 taxe foncier bâti} & + & \text{Taux départemental 2020} & = & \text{Nouveau taux} \\ 35,20 \% & & 15 \% & & 50,20 \% \end{array}$$

3. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS : « EQUILIBRER CAF ET EMPRUNT »

Il existe **trois sources de financement des investissements**. Par ordre d'importance pour 2021, il s'agit de la capacité d'autofinancement (CAF), de l'emprunt et des recettes d'investissement.

La capacité d'autofinancement :

La **CAF brute dégagée sur l'exercice** est en légère baisse par rapport à l'année passée. Pour parvenir à un maintien de la CAF au-dessus des seuils de vigilance, **il faudra continuer l'effort fait sur les charges à caractère général récurrentes** et contenir les dépenses de personnel, malgré la poursuite de la crise sanitaire.

Le recours à l'emprunt

Les projets du mandat commenceront sur l'année 2021 (études et travaux). Leur déploiement nécessitera de faire appel à l'emprunt. Un emprunt sera tout à fait supportable au regard du faible endettement communal, de la faiblesse des taux actuels et du bon niveau de CAF.

Les recettes ordinaires d'investissement

Elles sont au nombre de trois : la taxe d'aménagement (TA), les subventions reçues et le fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Procédure en cours d'automatisation pour le FCTVA. Priorité en 2021 pour les communautés d'agglomération, communautés de communes et communes nouvelles.

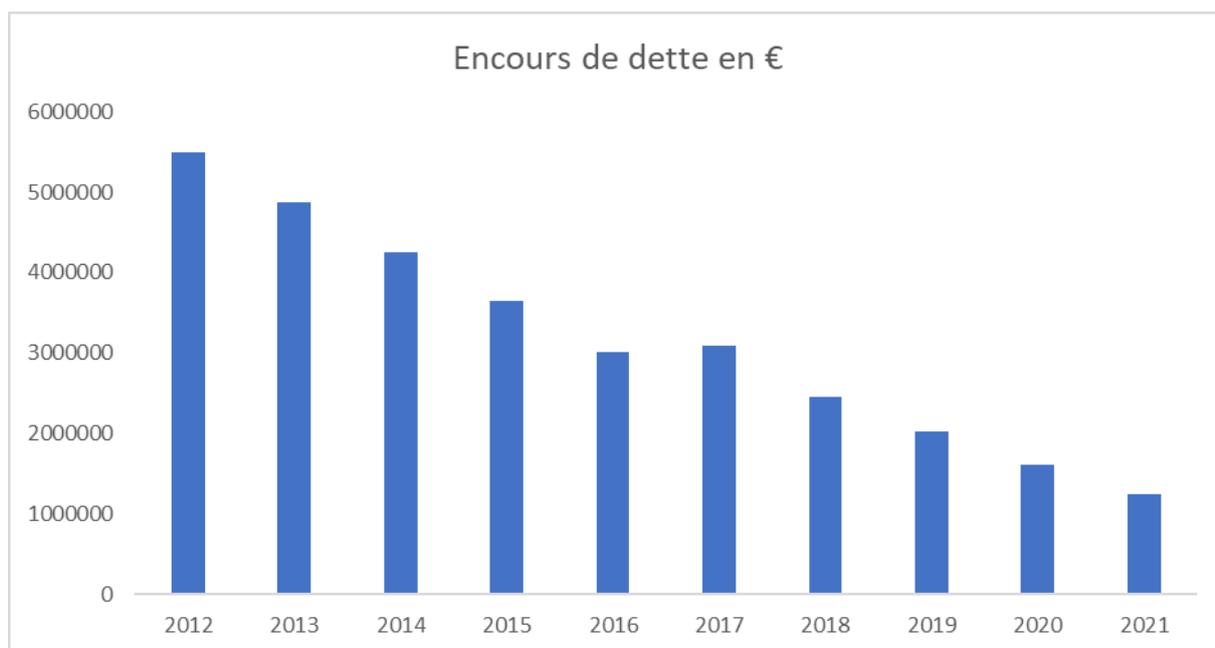
Taxe d'aménagement : elle est estimée en 2020 à 204 000 € hors parcs d'activités. A noter que les recettes liées aux parcs d'activités seront reversées à la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) pour venir abonder le fond de concours intercommunal, conformément à la délibération prise par le conseil municipal en décembre 2016.

Subventions d'investissement : pour 2021, plus de 1 000 000 € seront sollicités pour l'ensemble des opérations en cours et se terminant (DSIL – DETR, fonds de concours CCEG, CAF, DEPARTEMENT).

4. FOCUS SUR LA DETTE : « POURSUIVRE LA SÉCURISATION DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA FIN DU MANDAT »

La commune a remboursé un capital en 2020 de 419 000 €, et remboursera en 2021 un capital de 385 000 €.

Au 31 décembre 2020 le capital restant dû (CRD) sur le budget principal est estimé à 1 612 495 €, ce qui représente une **dette par habitant de 261 €**.



Exercice	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21
Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours	5 497 509,89	4 870 768,77	4 255 061,51	3 643 269,62	3 007 541,17	3 088 657,57	2 457 864,97	2 031 380,78	1 612 495,16	1 248 153,38
Annuités	505 884,20	626 741,22	615 707,26	611 791,89	635 728,45	712 393,00	703 136,79	486 571,16	467 164,54	421 584,39

3^{ème} PARTIE – OUVERTURE SUR LA PROSPECTIVE 2021-2022

Pour maintenir le financement des investissements sans évolution à la hausse des recettes, il va falloir contraindre les dépenses de fonctionnement dans la lignée des efforts faits depuis 2015.

Le Plan pluriannuel d'investissements (PPI) :

PATRIMOINE

	2021	2022
Etude halle du Miron	20 000 €	
Rénovation Eglise de Vigneux		500 000 €
Travaux à la Pinelière	150 000 €	
Aménagement du Miron		50 000 €
Etude et travaux église la Paquelais	50 000 €	
Service patrimoine	296 000 €	
Service Voirie/réseaux/espaces verts	484 000 €	
	1 000 000 €	550 000 €

ENFANCE JEUNESSE

	2021	2022
Ré-aménagement cuisine Charles Perrault, études en 2021, travaux en 2022	20 000 €	100 000 €
	20 000 €	100 000 €

URBANISME

	2021	2022
Acquisition terrains complexe sportif en 2021, travaux en 2022	261 000 €	1 200 000 €
Service urbanisme	675 000 €	
	936 000 €	1 200 000 €

CULTURE

	2021	2022
Etude bibliothèque la Paquelais en 2021, travaux en 2022	10 000 €	50 000 €
	10 000 €	50 000 €

TRANSITION ECOLOGIQUE

	2021	2022
Transition écologique	252 000 €	
	252 000 €	

Les recettes

Les recettes de fonctionnement devraient se stabiliser autour de 6 millions d'euros par an.

Les dépenses

Le travail de contraction des dépenses de fonctionnement hors personnel doit être poursuivi pour éviter l'effet de ciseaux qui viendrait faire baisser de façon trop importante la CAF.

4^{ème} PARTIE – BUDGET ANNEXE - MIRON

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain Cœur de bourg-Miron portée en régie par la Commune ce qui la place en position d'aménageur, un budget annexe spécifique a été créé sur l'emprise du Miron afin d'identifier et de suivre précisément toutes les dépenses et recettes afférentes à cette opération, de mettre en place une comptabilisation des stocks de lots, de réaliser au final un bilan de l'opération.

Les écritures budgétées sur ce budget annexe en 2020 étaient de régulariser la TVA puisque c'est un budget géré HT qui a été géré en TTC.

A clôturer sur 2021 et prévoir aucun budget sur l'exercice 2021.

LES RÉSULTATS 2020

En fonctionnement

Section de fonctionnement		Crédits ouverts	CA 2020
Chap./opérations	Dépenses A	265 557	56 227
011	Travaux		
608	Frais accessoires	3 500	2 916
6015	Terrains à aménager	64 441	53 311
6045	Etudes / prestations de service		
6522	Excédent à reverser		
6611	Intérêts d'emprunt		
002	<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>		
7133-042	Variation stock terrains aménagés	197 616	
	Recettes B	265 557	67 941
7015	Vente terrains aménagés		
7133-042	Variation en cours de production	197 616	
71355-042	Variation terrains aménagés		
002	Résultat reporté		
7788	Produits exceptionnelles divers	67 941	67 941
	Solde fonctionnement=B-A	0,00	11 714,00

En investissement

Section d'investissement		Crédits ouverts	CA 2020
Chap./opérations	Dépenses A	395 232	0
1641	Emprunt		
1687	Avance		
3351	Travaux en cours	197 616	
3555	Terrains aménagés		
001	Déficit reporté	197 616	
	Recettes B	395 232	0
1641	Emprunt	197 616	
1687	Avance		
3555-040	Terrains aménagés		
3351	Travaux en cours	197 616	
335XX-40	Annulation du stock initial de travaux (par D7133)		
001	Excédent reporté		
	Solde investissement=B-A	0,00	0